

Assemblée du 29 Septembre 1817.

- Assistants M. M. Aubergenois Président.
- Douat de Turin.
- Bourgeois de Gènes
- Fatio Juge de Paix
- RoCHAT Ministre
- Loup Prévôt
- Jayet Bernard fils, Secrétaire.

L'Assemblée réunie a reçu de M. Fatio fils, membre de la commission de la bibliothèque, le plaisir de lui témoigner ainsi de sa reconnaissance pour le rôle qu'il a bien voulu mettre à l'arrangement des livres.

1.° On s'occupera d'abord de l'achat de livres à Turin à Gênes ou du prix que l'on mettrait à l'impression de cinq cents exemplaires de nouveaux catalogues révisés, et de donner la préférence au meilleur marché, à moins que les prix ne fussent égaux dans lequel cas, ils seraient à Turin.

2.° On autorise M. M. de la Commission à choisir eux-mêmes les livres à acheter que l'on peut acheter à la bibliothèque & à répéter les autres & en prendre note, par exemple dans les catalogues de la bibliothèque de Turin & de Gênes, de livres étrangers, d'un ouvrage utile ou profitable, dit et possible.

3.° On fait fabriquer un livre portant pour le titre, Bibliothèque publique de Gênes & de Turin, Société Littéraire.

4.° On continue à acheter les livres des annuaires conformément les curiosités, au fond bibliothécaires, dont on dit qu'il ne pourroit jamais le faire voir en même temps qu'il donne le livre. — Et lors, au préalable, fait une communication de tous ces objets par M. de la Commission.

5.° Enfin l'Assemblée a résolu de ne décider dans aucun cas d'aucun objet quelconque, qu'après avoir été réunis en corps & en avoir délibéré en commun.

6.° M. le Président a invité M. de la Commission à faire une note de livres qu'ils se trouvaient pas à la bibliothèque afin de les décider ensuite convenablement pour les nouveaux achats à faire.

Assemblée du 7 Octobre 1817.

- Assistants M. M. Aubergenois Président.
- Douat de Turin
- Bourgeois de Gènes
- RoCHAT Ministre
- Jayet Bernard fils
- Fatio fils (Secrétaire)

M. le Président a fait lecture d'une liste d'ouvrages extraits des catalogues, qui lui ont été envoyés par les libraires Lacombes et Sestilli de Turin & Paschoud de Gênes. Après examen de cette note, le Comité a prié M. le Président de faire une nouvelle copie de la dite liste pour qu'elle soit envoyée aux libraires sus-nommés, afin qu'ils envoient les ouvrages demandés; le Comité se réservant la faculté de renvoyer ceux qu'il ne jugeroit pas convenable de garder.

Monsieur le Docteur RoCHAT, ayant présenté un projet de règlement à mettre en tête du catalogue, lecture en a été faite, et le projet a été adopté. Monsieur RoCHAT, qui déjà a bien voulu se charger de surveiller l'impression du dit catalogue, a été prié d'en faire activer l'exécution.

Monsieur Jayet, ayant remercié la place de Secrétaire M. Fatio fils en a été revêtu dès le commencement de la séance.

Assemblée du 3 Mars 1818.

- Assistants M. M. Aubergenois Président
- Fatio Juge de Paix
- RoCHAT Ministre
- Bourgeois de Mathod Bib^{re}
- Bourgeois de Gènes
- Douat de Turin
- Loup Prévôt
- Jayet Bernard fils
- Fatio fils Secrétaire

Monsieur le Président, annonce à l'Assemblée qu'il la fait convoquer, sur l'observation qui,

lui est été faite par quelques membres du Comité de la municipalité de recevoir le nouveau Catalogue de la Bibliothèque, dans lequel il existe un grand nombre d'erreurs, qui n'ont pas été relevés dans l'étranger, qui a déjà été fait,

Qu'en conséquence il demandât lesquels de MM. ses Membres de l'Assemblée, veulent bien se prêter à ce travail, & se réunir en commission pour l'accomplir sans retard;

M. M. Paschat, M. le Comte de Sallaville, Jayet, Durand, & Patissier, se sont offerts, le Comité les a agréés, leur témoignant sa reconnaissance de la peine qu'ils veulent bien prendre,

Sur la proposition faite par quelques membres de faire copier par une belle plume, le Beauillard manuscrit du Catalogue, sur lequel il doit servir lorsque l'on fera une revue générale des livres, le Comité a chargé la Commission de dépens de faire le nécessaire pour que cette copie soit exécutée convenablement.

Monsieur le Président a communiqué en suite à l'Assemblée une liste d'ouvrages que Paschoud Libraire à Genève lui a envoyés,

Monsieur Bourgeois Bibliothécaire étant sur le point de partir pour Genève le Comité s'est prononcé sur la décision sur les

ouvrages proposés par Monsieur Paschoud & prie M. Bourgeois de les voir & de consulter la dessus quelques hommes instruits, ne voulant rien décider qu'après son retour, & avoir entendu du son rapport,

Monsieur le Président annonce au Comité que Monsieur le Sous Bibliothécaire Agassier a demandé que sa Pension fut augmentée,

L'Assemblée prenant cette demande en considération,

Divide
Que les appointemens du Sous Bibliothécaire sont augmentés de huit francs par an, ce qui les porte à quatre livres & demi, et qu'en raison de la responsabilité des livres & autres objets renfermés dans la Bibliothèque à laquelle il est tenu vis ce moment, & de la surveillance qu'il doit exercer pendant la distribution des livres, il lui sera donné un aide qui fera sous son inspection, & auquel on allouera un traitement de vingt francs par an, la nomination de cet aide sera faite dans la prochaine séance.

Assemblée du 28 mars 1818.

Assistans Auberginois Directeur
Docteur de Turin,

T. S. B.

Assistans M. M. Fatio Juge de Paix
Bourgeois de Genes
Bourgeois de Mathod
Dubou 2^{me} du 11^{me} J^{ur}
Fatio fils Secretaire.

Monsieur le Directeur annonce au Comité
qu'il a fait assembler pour lui communi-
quer une délibération de M. Agassiz sur
sur le délibéré du 3^{me} mars dernier, sur la
tenue en date du 8 avril dernier, par la
quelle il annonce ne pouvoir être respon-
sable des livres & autres objets renfermés dans
la Bibliothèque aux termes de l'article du
Comité.

L'Assemblée ayant délibéré sur cette résolu-
tion, s'est réunie à prière Monsieur le
Directeur, de vouloir bien annoncer à M. Agassiz,
que le Comité maintient sa décision
du 3 mars précédent, & qu'il l'invite à faire
calculer les réglemens qui défendent, à
toute personne autre, que celle employée
au service de la Bibliothèque de toucher
à aucun livre ou autres objets y renfer-
més, sous peine de l'amende portée par
les dits réglemens.

Monsieur le Directeur a bien voulu en-
core se charger de faire insérer son article
sur la feuille d'avis d'y avoir pour lequel

il annoncera au public, l'invitation faite
au Sous Bibliothécaire, en même temps qu'il
lui fera connaître que son poste se compose
de catalogues nouveaux & complets.
Quant à la demande de M. Agassiz de
pouvoir choisir l'aide qu'il lui est adjoint le
Comité y consent, pourvu cependant qu'il
lui soit présenté pour qu'il l'agrée,

Assemblée du 8 Juin 1819.

Assistans M. M. Tuborjonois Président
Doxat de Lusin
Develoy Ministre
Bourgeois de Genes Bourgeois
Loup Musillier
Fatio fils Secretaire.

Monsieur le Président informe le Comité que son but
en l'assemblant ce jour a été de lui communiquer
la demande faite par M. de la Fontaine Christian de
rembourser la somme de 15^{fr} 15^{ct} qu'elle doit à
la Bibliothèque, & de lui proposer de prendre en
remplacement de cette somme, un valeur en
circulaires, qu'il présente, & qui appartiennent à
Monsieur de Lusin (sonné).

Cette proposition ayant été acceptée, le Comité
a prié Monsieur de Lusin, de prendre des
renseignemens sur ces valeurs présentées
& qui forment à peu près la somme due
par M. de Lusin, après que si elle paraît jugée
bonne, M. le Président puisse assembler
de

renouveler le comité afin de ratifier le change
de la monnaie contre le ^{mon} (franc),

Monsieur le Président fait ensuite lecture d'une
lettre que lui a adressé M^r Jernisson Demar-
tins par laquelle il demande au comité de
vouloir bien lui remettre un ouvrage sous
le N. 758. qui se trouve à la Bibliothèque que
en double exemplaire, dont un a déjà été
donné par lui, ayant pour titre

Bynkershoek, Cornelii observationes juris Germani 2 vol.
Le comité décide à l'unanimité que l'ouvrage demandé
par Monsieur Jernisson sera remis, &
que M^r le Président de vouloir bien le lui
faire parvenir.

Assemblée du 15^e février 1821.

- Assistans Messieurs Auberginoid, Président.
- Docteur Prèsid. du Tribunal.
- Docteur de Turin
- Corvion de Martines
- Prochet Pasteur.

L'assemblée a nommé pour remplacer Mr Bourgeois de
Gènes qui vient de partir, Mr Bourgeois de Crastheim
comme membre du Comité devant d'ailleurs de justes regrets
à ce regard colligues, dont il est à souhaiter que le legs pour
les institutions de pour la charité à la Société de la
imitation.

On a de plus nommé Mr Henri Corroy comme membre du Comité
L'assemblée étant incomplète, on est convenu de faire convoquer
le comité par cartes afin de délibérer sur la proposition de Mr
le Président de nommer à la place de Caillie Caillie Narante par
que Mr Bourgeois de Gènes & à celle de Secrétaires Narante
par l'absence de Mr Fatio fils, comme aussi sur la rédaction
du compte & sur divers autres points.

- Assistans Messieurs Auberginoid, Président.
- Docteur de Turin.
- Dubon Lt du Conseil d'Etat.
- Docteur Président du Tribunal.
- Prochet Pasteur
- Develuy Pasteur
- Corvion de Martines
- Bourgeois de Crastheim
- Loup Juge
- Jaget Juge
- Corroy.

Mr Loup a été nommé Caillie & Mr Jaget Secrétaire, l'un &
l'autre ont accepté volontiers ces fonctions. — Ensuite Mr
Bourgeois de Gènes ayant fait demander sa démission de la place
de Bibliothécaire, l'assemblée a élu en remplacement Mr Corroy
lequel a paraitement accepté sa nomination.

Le Revenu de la Bibliothèque consistant en dix vignes, de
montant à la somme de L4993. 3^e, a ensuite été remis à
l'examen du comité, lequel après l'avoir approuvé l'a remis dans
les mains de Mr le Caillie. — Mr le Président a déclaré avoir
de plus en caisse L907. 16^e appartenant à la Bibliothèque. —
Après cela, le comité a autorisé Mr le Président & Mr le Caillie
à placer en faveur de l'établissement & de la manière la plus
convenable la somme de L400.

Il a ensuite été proposé au comité une souscription aux
Annales de législation ouvrage périodique rédigé par Mr Rossi
de Gènes, & pour une année seulement. Le comité a résolu afin
de ne pas laisser la faute de ne pas continuer si cela lui
venait après ce terme. Le comité a adhéré à cette proposition.

Enfin le comité a résolu de rassembler autant que possible
les anciens livres imprimés de Yverdon de l'année 1620 par
la Société catholique Helvétique, jugeant convenable de ne
pas laisser périr ces monuments de notre civilisation.

Assemblée du 25^o Avril 1822.

Assistants: M. de la Roche Auberjonnais Président
 Fatio Vice Pr. Pr.
 Cresson de Martines
 Devilly Pasteur
 Rochat Pasteur
 Long Caillier
 Corday Bibliothicaire
 Laget Secrétaire.

Mr Long Caillier a produit ses comptes après les avoir soumis à l'examen de M. de la Roche Auberjonnais & Corday, lesquels les ont trouvés en parfaites règles. Les comptes ont présenté un excédent de 1025. 2. 7/8 Le Revenu mensuel.

Ensuite l'Assemblée a décidé de capitaliser à l'avenir les abonnements à vie, en y réunissant dès à présent les abonnements de cette espèce qui ont été faits dès l'année 1821 inclusivement.

Mr Diluyet le jeune Ministre, qui a fait hommage à la Bibliothèque d'un ouvrage imprimé par la Société Paléontologique helvétique, désirant prendre un abonnement à vie a demandé à l'Assemblée permission de donner à compte de cet abonnement quatre ouvrages qu'il offre en tout en un paquet avec un rabais. L'Assemblée s'est positivement refusée à cette

demande, faisant en principe que jamais il ne pourrait être échangé de livres contre un abonnement. Elle s'est d'ailleurs montrée disposée à acquiescer aux livres offerts qui pourraient lui convenir, ce qui sera décidé après examen à la prochaine Assemblée.

L'Assemblée a résolu de se réunir dorénavant tous les premiers lundis de chaque mois.

Il a été décidé qu'une revue générale de la Bibliothèque aurait lieu pour quelque temps et en fut fait remise au sous-Bibliothicaire en toute règle. M. de Long, Corday & Laget se sont chargés volontairement de cette opération, ils commenceront tout d'abord par faire pour la vente des livres.

Mr Agastiz sous Bibliothicaire sera invité à proposer un remplaçant pour son aide à la place de jeune Secrétaire lequel quittera son poste.

On cherchera à se procurer le plus avantageusement possible des livres digamellés & des livres de Médecine à double. Enfin le jeune Secrétaire aide de la Bibliothèque ayant fait de l'Assemblée la demande d'un certain nombre d'ouvrages, il a été décidé d'y accéder.

Assemblée du 8^o Octobre 1822.

Président Mr Auberjonnais.

Assistants: Mr Fatio
 Bourgeois de Corcelles
 Corday Bibl.
 Long Caillier
 Laget Secrétaire.

La Commission ayant fait rapport à l'Assemblée que la Bibliothèque avait été pourvue conformément à l'inventaire sauf les 5 & 6^o volumes du voyage d'Humboldt aux régions équinoxiales N^o 4024 Fl. plus le Chap^o de Notices Géographiques par Montella N^o 1214 de même que que l'ouvrage de Mr Schmidt lequel manque aussi, l'Assemblée a fait appeler Mr Agastiz sous Bibliothicaire, lequel a déclaré n'avoir jamais vu le premier de ces ouvrages Mr le Président a été prié de s'en faire et objet autant que possible soit auprès de l'auteur soit par son agent, après quoi si en lieu ou par son intermédiaire il ne sera fait mention à nouveau fait quant aux autres ouvrages il a été décidé qu'ils ne seraient point remplacés.

Ensuite remise dans les formes de la Bibliothèque a été faite à Mr Agastiz.

Mr le Président ayant proposé de nommer l'auteur du livre offert par Mr Diluyet, l'Assemblée ne s'est pas crue compétente sur son petit nombre pour en décider mais voyant avec peine l'improbation que l'on en a fait par suite de la Convention de ce jour, il a été décidé de faire en outre par devoir l'Assemblée pour le lundi 4^o Novembre prochain de marquer à chaque membre l'objet de cette Assemblée, après quoi on passera outre afin que le public ne souffre pas davantage de ces retards.

Assemblée du 4. Novembre 1828.

- Assistans M. Aubryon Président
- Fatio Vice Président.
- Duthon Lieut. du Govt.
- Bougeois de Malthod
- Bougeois de Crailsheim
- Prochat Pasteur
- Corduy Bibli.
- Long Caissier
- Hayet Secrétaire.

M. le Président ayant proposé la suppression des places vacantes à l'assemblée générale, il a été décidé que le nombre des membres effectifs serait porté à vingt-un y compris le Président & que les étrangers pourraient y être admis comme membres honoraires dans les comptes dans les vingt-un membres déterminés par le présent règlement.

Les membres honoraires auront seulement voix délibérative sur le choix des lieux lorsqu'on aura déterminé préalablement les sommes à employer à leur achat. Ils n'en auront aucune dans les additions, & dans ce qui concerne en général la partie financière. — Il a été décidé qu'aucun achat de livres ne pourrait être déterminé si le nombre des membres effectifs présents n'estoit double de celui des membres honoraires. Enfin l'assemblée a décidé de porter à ~~quatre~~ ^{deux} le nombre de ses Secrétaires pourroit être porté à quatre.

- Pendant ensuite aux nominations proposées, ont été élus au Scrutin Secret Messieurs
- Froquin Juge
 - Christin Juge
 - Haugard
 - Ottob Dr.
 - Diloyt Huf.
 - Albert Duthon
 - Mandrot
 - De Vos.

tous membres effectifs, ensuite le Scrutin Secret a nommé membres honoraires M. Huber
Duplessis Mallet
Gauthuy Ministre

Ensuite il a été décidé que l'assemblée générale aura lieu d'office le premier lundi du mois de février & que le Comité s'assembleroit tous les trois mois & que la convocation auroit lieu par cartes.

Enfin la délibération sur le choix des lieux a été renvoyée à la prochaine assemblée de février & le Comité s'assemblera dans le commencement de Janvier, pour régler les comptes de M. le Caissier & préparer ensuite les matières pour la grande assemblée.

Assemblée du 7. Janvier 1829.

- Assistans M. Aubryon Président
- Fatio Vice Président.
- Duthon Lieut. du Gouvernement
- Désoluy Ministre
- Duplessis Mallet
- Gauthuy
- Haugard
- Albert Duthon
- Bougeois de Gluz
- Bougeois de Crailsheim
- Ottob Docteur Méd.
- Corduy Bibliothicair
- Long Caissier
- Hayet Secrétaire
- Morat Président du Tribunal.

L'assemblée a résolu de nommer une commission pour l'examen plus approfondi de toutes les notes de bord à employer produites à cette séance, ainsi que pour s'informer exactement des prix de ces divers ouvrages, afin de ne point dépasser les ressources. — On a donc pû immédiatement à la nomination d'une Commission de cinq membres pour s'occuper sans délai de cet objet. — Ont été élus M. Haugard.

- Duplessis
- Gauthuy
- et Duthon
- Long.

Après que toutes les notes fournies ont été remises à la Commission, laquelle aura fait son rapport à la prochaine assemblée, qui aura lieu le premier Lundi de Mars. Les comptes devront être corroborés à cette assemblée et d'être désignés.

Assemblée du 3^e Mars 1823.

Assistans M^{rs}. Auberginot Président
 Fatio Vice Président
 Dorat de Juvis
 Hangard
 Gauthier
 Long caillier
 Albert Dutton
 Courvon de Martiniat
 Cordy Bibliothécaire
 Fayet Secrétaire.

Les comptes de 1822 ayant été soumis à l'examen de l'Assemblée ils ont été trouvés en parfaite règle et en continuelle concordance. —
 Ensuite M^r le Président a mis en délibération une demande formée par un particulier d'Orbe, tendant à le faire admettre comme souscripteur à la bibliothèque d'Orbe. Cette demande a été rejetée à la majorité du soir. —

Après cela, la Commission chargée de l'examen ultérieur des livres à acheter a fait son rapport et a proposé à l'Assemblée une première liste de ouvrages extraite des notes fournies à la dernière séance, renvoyant et proposant une seconde liste après un examen plus approfondi. L'Assemblée a admis la liste proposée en renvoyant la Commission de la marche adoptée tant pour l'achat des livres en livres que pour les informations quant aux prix, surpasant toutefois l'achat de la traduction de Tacite par Durand de la Motte, pour s'assurer si cette traduction n'existe pas déjà à la Bibliothèque. D'ailleurs l'Assemblée a admis les mémoires de Las Cases en supplément à la liste présentée aujourd'hui. —

Il a été résolu que les envois de libraires soient adressés au Bibliothécaire qui devrait alors avvertir la Commission pour les examiner. —

Il a aussi été décidé que la Commission après la rédaction de sa seconde liste avvertirait M^r le Président, qui alors convoquerait l'Assemblée. —

Enfin le Comité a été invité d'examiner quelle serait la meilleure manière de placer les nouveaux livres et à donner une plan pour de nouvelles étagères pour les présenter ensuite à la Municipalité qui s'est déjà montrée disposée à leur faire les frais. —

Assemblée du 18^e May 1823.

Assistans M^{rs}. Fatio Vice Président
 Cordy Bibliothécaire
 Gauthier
 Long caillier
 A. Dutton
 Diogenes Herff
 Fayet Secrétaire.

M^r le Vice Président a soumis à l'examen de l'Assemblée une liste des livres de la première liste qui ont été reçus à ce jour. —

Ensuite venant à la parole de M^r le Président Auberginot les justes regrets que la mort de ce digne citoyen laisse en général et à notre époque en particulier qu'il présidait depuis tant d'années M^r le Vice Président a exposé à l'Assemblée la nécessité de nommer à la présidence de la Bibliothèque une personne capable d'Assemblée et a proposé M^r Fatio lui-même à l'unanimité des voix et malgré ses occupations il se en la bonté de se rendre aux vœux de l'Assemblée. —

M^r le Président a proposé d'inviter le libraire Fichet à examiner les ouvrages restés en arriéré de la première liste à l'effet de savoir en combien de temps on pourrait les faire venir, ce qui a été adopté. —

Ensuite l'Assemblée a décidé de nommer pour l'année un Comité de trois membres pour l'examen des livres adoptés à l'Assemblée générale de fin de l'année lors de leur arrivée.

M^{rs}. Cordy, L. Diogenes et A. Dutton ont été nommés. 1823.
 Enfin il a été décidé que les livres reçus seraient reliés et d'après le mode usité jusqu'ici, M^r Cordy a été chargé de traiter pour le prix. —

Assemblée du 15^e Octobre 1823.

Assistans M^{rs}. Fatio Président
 Devley Ministre
 Rochat Ministre
 Hangard
 Gauthier
 Duplessis
 Huber
 Long caillier
 Fayet Secrétaire.

M^r Fatio a invité M^r Hangard Président de la Commission chargée de donner son rapport sur les achats de livres nouveaux, à faire son rapport.

Après la lecture du rapport l'assemblée a adopté les ouvrages suivants.

- 1° Description des Etats Unis par Warden 5 vol. in 8° - Prix fr. 38. -
- 2° Voyage en Autriche par Marcel de Serres 4 vol in 8. - 36. -
- 3° Histoire de Louis XI par Duménil 1 vol in 8. - 4. 50°
- 4° Vie de Marie Stuart par Gentz. 1 vol in 18. - 4. -
- 5° Facite traduit par Bureau de la Halle 6 vol in 8. - 30. -
- 6° Saluts traduit par Bureau de la Halle 1 vol in 8. -
- 7° Mémoires des M^{rs} de Maltheherbes par Brully d'Anglas 3 in 8. 15. -
- 8° Annales littéraires de Dussault 4 in 8. - 25. -
- 9° Voyage en Grèce par Bonquet 5 in 8. - 45. -
- 10° Voyage en Perse & en Arménie par Taubert 2 in 8. - 12. -
- 11° Voyage hist. & politique au Monténégro par Viéla 2 in 8. - 15. -
- 12° Voyage d. la 9^e Bretagne par Dupin 4 in 4° & atlas 50. -
- 13° Voyage d. l'intérieur de l'Afrique par Mellion 3 in 8. - 15. -
- 14° Mémoires & lettres de Gibbon. - 2 in 8. - 12. -
- 15° Statistique de Berne & du Valais en 1817 par Bridel 2 in 8. 12. -
- 16° Mémoires de Madame Campan. - 3 vol. -
- 17° Hist. de la révolution Helvétique par St. Rochette 1 vol. 6. -
- 18° Oraisons funèbres de Bossuet dernière édition 2 in 8. -
- 19° Hist. des guerres de la révolution par Tomini environ 6 vol. -

NB L'ouvrage de Denon avec les planches de la prise de 180. a été rejeté à l'unanimité.

Les ouvrages adoptés dans l'assemblée du 3^e Mars & qui ne sont pas en une année doivent être demandés incessamment & la commission est chargée de le faire en visitant cependant de les avoir à double.

Ensuite il a été décidé que la Commission ferait une nouvelle proposition d'achat de livres pour la prochaine assemblée de février.

Mr Gayet ayant fait rapport que Mr Agastiz sous bibliothécaire l'avait informé que ne permettant pas le débiter qui ne permettrait pas d'admettre les abonnés d'Orbe il en avait admis à l'abonnement il a été décidé que Mr Agastiz en serait informé d'office, afin de ne plus revenir à l'avenir & de ne pas renouveler les abonnements à Orbe qui existent actuellement.

Enfin il a été décidé qu'on feroit imprimer des cartes de convocation.

Assemblée du Comité du 9^e Janvier 1824.

195

Assistans M^{rs} Fatio Président
Corday Bibliothécaire
Loug Caissier
Layet Secrétaire

Le Comité de la bibliothèque en son assemblée de ce jour a examiné le compte de Mr le S^g Loug & le a trouvé en parfaite règle, le total par neuf cent vingt neuf francs & trois battr. en faveur de la Bibliothèque. Il a décidé que ce compte seroit soumis à l'assemblée générale de février pour être vérifié.

Assemblée générale du 2^e février 1824.

Assistans M^{rs} Fatio Président
Doveley ministre
Pochat ministre
Proquin
Cuvier de Martines Syndic
Bourgeois de Gley
Mandrot
Corday bibliothécaire
Albist Duthon
Gauthey
Layet Secrétaire.

Mr le Président a présenté le compte de Mr Loug caissier à l'assemblée offrant un total de neuf cent vingt neuf francs trois battr. ce compte ont été vérifiés. - Ensuite l'assemblée a nommé une commission composée de M^{rs} Duplessis, Gauthey & Duthon pour procéder à un nouveau choix d'ouvrages pour la bibliothèque & les présenter ensuite à la sanction de l'assemblée. Cette commission devra faire son rapport le 1^{er} lundi de Mars, sauf à demander un délai, si le rapport ne se trouve pas prêt.

L'assemblée a invité ensuite le Comité à examiner la proposition qui a été faite de restreindre dorénavant les abonnements à la ville & à ses ressortissants & à en faire ensuite son rapport à l'assemblée pour en décider ultérieurement. Par Comité en même lieu le Comité permanent de la bibliothèque.

Après cela, l'assemblée a décidé qu'un plan pour l'implacement des livres seroit présenté à la Municipalité en l'invitant en vouloir bien le mettre à l'exécution ainsi qu'elle y a déjà consenti. - Mr le

Syndic

Syndic s'est chargé d'en référer à la Municipalité. -
 M. le Syndic a proposé à l'assemblée un nouveau mode de
 rebours et a bien voulu se charger d'en procurer un modèle.
 Ensuite l'assemblée a posé en principe, qu'il devoit chaque
 année & autant que possible être capitalisé une certaine somme
 dans le but de se préparer à l'avance les moyens de donner
 plus d'extension à l'établissement tant qu'il est au local
 qu'au nombre & à la nature des ouvrages à acquérir.
 Quant à la présente année, il a été décidé que le rapport
 de la commission seroit attendu avant de déterminer la
 somme à placer. - -

Assemblée du Comité du 28. Janvier 1824.

- Assistans M. Fatio Président
 Develly ministre
 Corday bibliothécaire
 Fayet secrétaire. -

Le Comité s'est occupé, ensuite du nouveau projet par la
 dernière assemblée, de la question: si les étrangers à la ville
 d'Yverdon peuvent être admis à l'abonnement de la bibliothèque.
 Le Comité a posé en principe: que les fondateurs externes,
 les bourgeois & habitans d'Yverdon résidant à la campagne tout
 ou partie de l'année ne pourroient jamais être admis de
 l'abonnement. - Considérant ensuite que le nombre des abonnés
 externes actuels qui n'avoient aucun de qualité ci dessus
 énoncée se monte à six, le Comité a résolu de proposer à
 l'assemblée de réserver à l'admission l'abonnement aux seuls
 résidents de la ville, soit qu'ils passent tout ou partie de
 l'année à la campagne, soit qu'ils résident à la campagne, tant
 actuellement existans la faculté de continuer leur abonnement tant
 qu'ils le désireront sans qu'ils puissent le renouveler s'ils
 venoient à l'interrimpe, ou qu'ils soient actuellement dans la
 classe des abonnés qu'on propose actuellement d'exclure à
 l'admission. - -

Assemblée du 12. Mars 1824.

- Assistans M. Fatio Président
 Pochat pasteur
 Develly pasteur
 Haigard
 Conrion syndic
 Gauthier
 Duplessis
 A. Duthon
 Corday Bibliothécaire
 Fayet secrétaire. -

Le procès verbal de la dernière assemblée externe ayant été exposé à
 l'assemblée, le procès a été approuvé & adopté. En conséquence, M. le
 Bibliothécaire est chargé de le communiquer à M. Agassiz sous biblio.
 thécaire pour lui servir de règle à cet égard. -

M. le Président expose que M. Porcent ayant déposé un ouvrage
 de la bibliothèque, a proposé de le remplacer par une meilleure édition
 demandant pour cette raison d'être exempté de le faire relire.
 L'Assemblée a repoussé cette réclamation, chacun étant tenu de rendre
 tout ouvrage perdu ou gâté en bon état. - Par la même raison, il
 a été décidé que M. David seroit invité à remplacer un ouvrage
 qui a été fort endommagé chez lui. -

Pendant ensuite à l'examen du rapport de la commission pour
 l'achat de nouveaux ouvrages, l'assemblée s'est réunie à faire
 l'acquisition des suivans. -

1. Nouveau dictionnaire de six mois aux annales d'industrie nationale &
 étrangères ou Monum. technologiques par Lefort & Maulion. -
2. Nouveau dictionnaire de deux ans à la suite d'encyclopédie. -
3. Atlas historique de la Suisse (on attendra avant de l'acheter, les
 renseignements que doit donner à cet égard M. le syndic). -
4. Précis d'un traité de physique expérimentale par Biot.
5. Mœurs de l'Europe pendant le moyen âge par Hallam.
6. Histoire de la littérature par l'abbé Lenglet.
7. Histoire de Philippe II. par Damiré.
8. Voyage au Mont perdue par Ramond. -

Assemblée du 20 Mars 1825.

Assistans M. M. Fatio Président.
Rochat Pasteur
Develuy Pasteur
Duplessis
Gauthier
Tajet Secrétaire.

Mr le Président a remis sur le bureau un ouvrage intitulé Preuves de la religion chrétienne, traduites de l'anglais de James Beattie par F. J. Jacques Pasteur à Cluses. Le traducteur en ayant fait don à la bibliothèque l'assemblée lui vote des remerciemens.

Mr Duplessis a la parole pour continuer la lecture des ouvrages proposés par la commission. On a décidé l'acquisition des suivans.

- 1.° L'Indostan, mœurs, usages, religion, arts & métiers du Nord par 6 vol. de figures. — — L. 36 de francs
- 2.° Voyage dans une partie de la France, en lettres descriptives & historiques par le comte Goluff. 3 vol. L. 21. —
- 3.° Tableau de la littérature au 18. siècle par Mr de Barante 1 vol.
- 4.° Œuvres de Dacier 3. vol 8.°
- 5.° Hist. de l'assemblée constituante par La Croix 2 vol 8.°
- 6.° Hist. de Laurent de Médecin par Prodoë (clairer s'il est en non à la bibliothèque).
- 7.° L'Italie par Lady Morgan. —
- 8.° Mélanges de Philosophie & de littérature & Essais Philologiques par Ancillon (clairer s'ils sont en non à la bibliothèque).
- 9.° Nota. Il a été décidé qu'on écrirait à Paderborn pour lui commander la note de tous les ouvrages d'Humboldt, afin de déterminer ceux qu'on peut acheter.

Ensuite l'assemblée a décidé qu'il serait imprimé un supplément au catalogue & le soin en a été laissé au comité.

Enfin Mr Agattiz sous bibliothécaire ayant fait proposer de faire à l'avenir le Mercredi au lieu du Mardi pour jour d'ouverture de la bibliothèque, l'assemblée a résolu de renvoyer cette question à une assemblée plus nombreuse que la présente pour en décider.

Assemblée du Comité du 14. février 1825.

Assistans M. M. Fatio Président
Develuy Pasteur
Comte Bibliothécaire
Loup Caissier
Tajet Secrétaire.

Mr Loup caissier a soumis à l'examen du Comité, ses comptes pour l'an 1824 ainsi que la gestion du rentier de la bibliothèque. Le Comité a tenu l'un & l'autre objets dans la plus parfaite rigueur & en témoignage toute sa reconnaissance à Mr le caissier.

Ses comptes susdits pour 1824 présentent un total de deux cent vingt quatre francs sept batz, en faveur de la bibliothèque.

Le Comité a résolu de proposer à l'assemblée de payer à compte de ce total la somme d'environ quatre cent francs, & de faire un achat de livres pour le surplus.

Il sera aussi proposé à l'assemblée de faire imprimer un supplément au catalogue actuel de la bibliothèque, ou de le procurer manuscrit, ce qui paraît plus économique au Comité.

Ensuite Mr Agattiz sous Bibliothécaire ayant fait demander au Comité de changer le jour du Mardi pour l'ouverture de la bibliothèque, il sera proposé à l'assemblée de prendre le Mercredi au lieu du Mardi, sous condition que la séance du sous bibliothécaire serait de dix heures jusqu'à midi.

Le Comité propose à l'assemblée de prendre le sieur Rochat sergent municipal pour son huissier.

Enfin le Comité a fixé le jour de la prochaine assemblée au Lundi 21 courant à deux heures après midi.

Assemblée du 21. février 1825.

Assistans M. M. Fatio Président
Corriveau Syndic
Rochat Pasteur
Develuy Pasteur
Gauthier
Bourgeois de Yérog
Duplessis
Comte biblioth.
Tajet Secrétaire.

Sur la proposition du Comité faite à l'assemblée par l'organe de Mr le Président, il a été décidé

- 1.^o que sur le total de Mr le Bailly il soit capitalisé une somme de huit cent francs pour le moins (sans en faire de la bibliothèque. —
- + 2.^o qu'il soit imprimé un supplément au grand catalogue de la bibliothèque. Mr le bibliothécaire prendra auprès de l'imprimeur le plus convenable et en fera rapport au Comité. —
- 3.^o que dans le but d'arranger Mr Agassiz autant que possible et pour ne pas trop froisser les intérêts des abonnés actuels, le jour d'ouverture de la bibliothèque soit maintenu comme d'habitude au mardi pendant les mois de May, Juin, Juillet, Août, Septembre & Octobre, et qu'il soit mis au Mercredi à la même heure pendant les dix autres mois de l'année. Si Mr Agassiz n'accepte pas ce dilatoire, l'ordre actuel sera maintenu. —
- L'assemblée a ensuite épuisé le Sieur Gamaliel Prudent Juge municipal pour son huissier. —
- Après quoi l'assemblée sur la proposition de Mr Duplessis a décidé l'achat des ouvrages suivants. —
- 1.^o Histoire de la régénération de la Grèce par Bouquerelle 2 vol.
 - 2.^o Histoire de Napoléon & de la grande armée par Ségur 2 vol.
 - 3.^o Manuscrit de 1813 contenant le précis des événements politiques & militaires de cette époque, pour servir à l'hist. de Napoléon, par le Baron Fain 2 vol. —
 - 4.^o Histoire de Bourgogne par Barante. —
 - 5.^o Hist. de la domination des Maures en Espagne par Marlet. 3 vol.
 - 6.^o Hist. d'Egypte sous Mohamed Ali par Mangin & Atlas. —
 - 7.^o Précis de la réformation des principaux réformateurs par Humbert
 - 8.^o Correspondance de Lord Byron.
 - 9.^o Relation d'un voyage à pied en Russie, Sibérie & Tartarie par le Cap. Dundas Cochran.
 - 10.^o Voyage sur les côtes du Chili, du Pérou & du Mexique en 1820, 1821 & 1822 par le Cap. B. Hall 2 vol.
 - 11.^o Essai politique sur la Nouvelle Espagne par Humboldt 5 vol.

Assemblée du Comité du 30^e Janvier 1826.

Vient la Présidence de Mr Serhey Pastur

Assistent MM. Duchet Pastur
Bourgeois de Giez.
Corday bibliothécaire
Loup Caillier.
Juge Secrétaire. —

Le Comité faisant l'examen des lettres et titres qui se montent en capital à la somme de 6048, y compris trois titres nouveaux dont il a épuisé l'acquisition savoir 1.^o une Obligation de 400 francs due à Daniel Fauré de Thionville. 2.^o une lettre de rente de 550 francs due à Jean François Duruy de Conay. 3.^o une Obligation de 200 francs due à Jean Louis Nicolle d'Yverdon capital 2200. —

Pendant ensuite à l'examen des comptes de Mr Loup Caillier, qui présentent en faveur de la bibliothèque un total de 765.85.12, les a trouvés dans la plus parfaite règle & prêts à être soumis à la consultation de l'assemblée générale. —

On propose à l'assemblée l'acquisition 1.^o des Mémoires de Ségur. 2.^o Collection des Mémoires sur la révolution. 3.^o la suite du dernier ouvrage de La Fontaine.

Le Comité ayant ensuite fait lecture du protocole de la dernière assemblée a observé qu'il n'avait pas donné suite au projet de l'impression d'un supplément au catalogue. Il a trouvé en même temps qu'il n'avait point fait venir 1.^o l'histoire de la régénération de la Grèce par Bouquerelle. 2.^o relation d'un voyage à pied en Sibérie par Dundas. mais que les autres ouvrages avaient été achetés. —

Le Comité a vu de plus avec regret qu'il n'avait point été assemblée comme tout règlement le veut & cela depuis le 21^o février 1825. —

Après quoi Mr Corday a prié le Comité de vouloir bien faire agréer à l'assemblée sa démission à la place de bibliothécaire. — Mr Bourgeois de Giez a fait la même demande comme membre du Comité proposant à l'assemblée son fils aîné pour le remplacer. —

Assemblée Générale du 21^e février 1826.

Assistants M^{rs} Devilly Président
Bourguis Burnand
Haugard
Gauthier
Bourguis de Crailsheim
Corday Bibliothécaire.

L'assemblée accepte les nouvelles résolutions présentées par le comité. Elle corrobore les comptes de M^r le Secrétaire Long caillier & voit avec plaisir un total en faveur de la bibliothèque sept cent soixante cinq francs huit battris & deux sabbay & demi. qui servent au moins en grande partie des ouvrages à l'achat de bons ouvrages, pour l'acquisition de quels il a été nommé une commission composée de M^{rs} Devilly Président

Haugard
Duplessis
Gauthier. —

laquelle est invitée à faire un rapport en donnant son avis sur le sujet.

Ensuite l'assemblée a décidé l'achat de livres suivants.

- 1^o Mémoires du Général Gougaud, commentaires de l'ouvrage de M^r de Siquet.
- 2^o Mémoires de Siquet Consul d'Etat & Ambassadeur en Russie.
- 3^o Suite du dernier ouvrage de La Fayette.
- 4^o Histoire de la régénération de la Grèce par Bourguisille.
- 5^o Dundas Voyage à pied en Sibirie.
- 6^o Atlas historique de Sedage.
- 7^o Histoire & conquêtes des Français T. 28.
- 8^o Mémoires hist de la Sardaigne ancienne & moderne.
- 9^o Mémoires de Fouché Duc d'Orante.
- 10^o Thiers, histoire de la révolution française, 6 vol.

L'assemblée a accordé au comité imité le vœu que le règlement soit suivi pour que les assemblées périodiques du comité aient lieu au moins tous les trois mois.

L'assemblée a également agréé la proposition qui lui a été faite de M^r P. de Quimper comme membre du comité de la bibliothèque. On a également nommé M^{rs} Bourguis Bourguis avocat en remplacement de M^r de Siquet dans le comité & Bourguis Dozat comme membre de l'assemblée. M^r Corday Bibliothécaire a été nommé en remplacement de M^r de Siquet & continuera ses fonctions au moins pour le courant de la présente année.

Assemblée du 15^e avril 1826.

Assistants M^{rs} Fabre Président.
Pochat Secrétaire.
Long.
Cresson de Martigny.
Corday Bibliothécaire.
Bourguis.
de Quimper.
Laget Secrétaire.

L'assemblée après avoir examiné le travail de la commission pour l'achat des livres a décidé l'acquisition des suivants.

- 1^o Le Parnasse français 11 vol.
- 2^o Histoire d'Italie par Botta.
- 3^o Mémoires de 1814 par Fain.
- 4^o Histoire d'Haïti.
- 5^o Tablettes Romaines.
- 6^o Voyage de Franklin & Parry.
- 7^o Bibliothèque de 1813 de Adolphe.

L'assemblée a décidé que tous les livres doivent être remis à M^r Agassiz dans les quarante huit heures de leur réception. Ensuite M^{rs} Long & Laget ont été spécialement proposés à leur examen.

Enfin M^r Laget s'étant démis de ses fonctions de Secrétaire M^r Bourguis Bourguis a été nommé à sa place & il assiste en cette qualité membre du comité.

Assemblée du Comité du 4 septembre 1826

Assistants: Messieurs: Fatio Président
 Rochat Pasteur
 Doveloy Pasteur
 Loup Juge
 Tasset Juge
 De Guimps
 Et: Bourgeois Secrétaire

Le Comité décide l'achat de l'ouvrage de M^r. la Comte de Montlosier sur les Hérités intitulé: Mémoires à consulter &c. En outre: le bureau français pour 1826 faisant suite à l'ouvrage de ce nom déjà acquis par la Bibliothèque.

Tous les livres doivent parvenir directement à la Bibliothèque, à dater du premier abonnement, la Revue Encyclopédique sera adressée à la Bibliothèque publique d'Yverdon.

M^r. Micville Notaire à Grandson étant débiteur d'une somme de L 36. 8. envers la Bibliothèque pour trois abonnements et nouveaux deux amendes, le Comité charge M^r. la Président de lui écrire au nom du Comité pour l'inviter à s'acquitter. Si cette démarche reste sans effet, M^r. la Président est autorisé à se présenter à faire pourchasser juridiquement M^r. Micville.

M^r. la Président annonce que M^r. le Ministre Duvovier de Grandson a perdu l'ouvrage intitulé: Pensées de l'Eglise réformée en France en un volume; de plus que M^r. le Juge Perceat a sali et détérioré la vingt sixième volume de la Bibliothèque Universelle. Ces ouvrages seront remplacés incessamment par ces Messieurs, on leur écrira à ce sujet.

Malgré la délibération qui ordonne l'impression d'un catalogue supplémentaire, le Comité ~~est~~ préoccupé par un nouvel arrangement de la Bibliothèque qui nécessitera l'impression d'un nouveau catalogue complet, décide qu'on se bornera pour le moment à faire faire une dizaine de catalogues supplémentaires de main privée, pour être remis au prix coûtant à ceux des abonnés qui en demanderont. M. M. de Guimps et Tasset veulent bien se charger de pourvoir à la confection de ces catalogues.

Assemblée du Comité du 25 Janvier 1827.

Assistants M. M. Fatio Président.
 Rochat Pasteur
 Loup Juge, Bourcier de la Bibliothèque.
 Tasset Juge
 De Guimps faisant pour ce jour seulement les fonctions de Secrétaire.

Lecture faite du procès-verbal de la dernière séance qui ne donne lieu à aucune réclamation; M^r. la Président communique au Comité une lettre de M^r. le ministre Duvovier, pour laquelle il offre de payer l'ouvrage qu'il a perdu intitulé: Pensées de l'Eglise réformée en France. M^r. Duvovier assure dans sa lettre qu'il a fait de vaines recherches pour se procurer l'ouvrage dont il s'agit. Cette proposition sera soumise à l'Assemblée générale.

M^r. Perceat n'ayant pas répondu à la lettre qu'on lui a écrite dans la comtoise de l'année dernière, pour le prier de remplacer le 26^{me} volume de la Bibliothèque universelle, on lui écrira de nouveau à ce sujet ou lui offrira de faire venir l'ouvrage à ses frais. Cette décision sera communiquée à l'Assemblée générale.

M^r. de Guimps dépose sur le bureau un exemplaire de la nouvelle traduction de Léonard et Gertrude; il prie le Comité de vouloir bien l'accepter pour la Bibliothèque.

M^r. le Bourcier rend des comptes de 1826 qui sont reconnus en règle; les recettes présentent un excédant de L 868 francs 97 1/2 rs.

Le Comité propose à l'Assemblée générale d'employer L 800 en achats de livres. On consultera l'Assemblée sur la manière dont il convient d'acheter ces livres.

Assemblée générale du 5 Février 1827.

Assistants M. M. Fatio Président
 Courvon de Martinod
 Rochat Pasteur
 Doveloy Pasteur
 Tasset Juge
 Corday, Bibliothécaire
 Hengard Avocat
 De Guimps
 Bourgeois Secrétaire

L'Assemblée consultée sur la proposition faite par M^r. le ministre Duvovier de payer l'ouvrage qu'il a perdu a décidé, que celui qui perdait un ouvrage doit le remplacer et non le payer, qu'autrement on pourrait forcer la Bibliothèque à acheter les livres les plus rares et les plus précieux; qu'ainsi la proposition de M^r.

Duvoidin ne pouvoit être acceptée. On lui écrivit pour l'engager à faire de nouvelles recherches soit à Genève, soit à Paris ou lui offrirent de faire venir l'ouvrage à ses frais.

L'Assemblée confirme la décision prise le 25 Janvier par le Comité relativement à M^r. le Juge Porcelet.

L'Assemblée considérant qu'on a fait successivement pour la bibliothèque un foule de réglemens qui ne présentent aucun avantage, et qui offrent même des contradictions choquantes, décide qu'ils seront rasés, et qu'un projet de réglemens lui sera soumis le plus tôt possible. Messieurs de Guimpes et Bourgeois se chargent de ce travail.

L'Assemblée prévoyant qu'elle sera dans le cas de faire des dépenses assez considérables pour la translation de la bibliothèque dans le Château décide, qu'une partie seulement de la somme en caisse (la moitié environ) sera employée à acheter des livres. Le Comité est prié de faire un choix d'ouvrages et de le soumettre à l'Assemblée; celle-ci se réunira le 5 Mars prochain pour entendre le rapport du Comité à ce sujet.

Assemblée du Comité du 2 Mars 1824.

Assistans M. M. Fatio Président
Rochat Pasteur
de Guimpes
Loup Juge
Corday Bibliothécaire
Ed. Bourgeois Secrétaire

Le Secrétaire fait lecture du procès verbal de la dernière séance qui est approuvé.

Le Comité informé que M. M. Duvoidin et Porcelet ont accepté la proposition à eux faite pour les livres qu'ils ont perdus, charge M^r. Loup de faire venir ces deux ouvrages.

M^r. le Caissier fait rapport qu'il est resté un capital de 1000 francs, dont il a reçu l'intérêt jusqu'au milieu d'Avril; il propose de le placer à la Caisse d'épargne de cette ville. Cette proposition n'est pas acceptée, et on charge M^r. le Caissier de vouloir bien placer la somme en question par lettre de route ou obligation.

Le Comité décide à l'occasion de M^r. de Guimpes qui vient de se faire recevoir abonné à vie, que le tableau de tous les abonnés de la même espèce sera inscrit sur le Registre.

M^r. de Guimpes présente une liste d'ouvrages qui seront proposés à l'Assemblée générale.

M^r. Corday membre de la Municipalité de cette ville ayant annoncé que cette autorité est dans l'intention d'offrir à la bibliothèque, le docteur du Château qui donne sur la petite rivière, pour y transporter son établissement, le Comité s'est rendu en corps au

Château pour examiner le local qui a paru très convenable. Le Comité pense que la bibliothèque doit l'accepter, pourvu que la ville y fette au moins une partie des réparations et constructions nécessaires. Ce procès sera soumis à l'Assemblée générale.

Assemblée Générale du 5 Mars 1824.

Assistans M. M. Corday Président
Rochat Pasteur
Corraon Syndic
Haugard Avocat
Loup Juge
Juyet Juge
de Guimpes
Bourgeois Secrétaire

Le procès verbal de la dernière séance est approuvé.

On charge M^r. Loup d'acheter et de faire venir les ouvrages suivans:

- 1^o Voyage de Clapperton et Denham dans l'Afrique centrale. 3 vol.
- 2^o Voyage du Cavalier Gamba consul de France dans la Russie méridionale et orientale du Caucase. 2 vol. 1826.
- 3^o La vertu du pauvre par Dégérando; 3^{me} édition, 1 vol. 1826.
- 4^o Le 4^{me} volume des mémoires de M^r. de Ségur.
- 5^o Histoire des Ducs de Normandie par Guillaume de Jumièges; chronique latine traduite en français par Guizot.
- 6^o Su-Kiao-Li ou les deux couronnes, roman chinois traduit par Abel Rémusat.
- 7^o Lascaris ou les Grecs au 15^{me} siècle par M^r. Vuillemin.
- 8^o Napoléon par Walter Scott.

Le Secrétaire ayant représenté que le présent registre qui est sous plusieurs rapports un document très précieux pour la bibliothèque, pourroit cependant se perdre ou se détériorer puisqu'il est obligé de le transporter continuellement d'un endroit à un autre; l'Assemblée décide, qu'à l'issue des délibérations seront inscrites sur un nouveau registre au tête duquel on transcrira les réglemens de la bibliothèque. Le registre actuel sera clos et déposé sous clef à la bibliothèque, dès que les nouveaux réglemens auront été discutés et arrêtés.

L'Assemblée s'est transportée au Château pour voir la destination offerte par la ville; elle a chargé le Comité de s'entendre avec la Municipalité pour l'engager à faire une partie des dépenses que nécessitera la translation de la bibliothèque.

Assemblée du Comité du 22 Octobre 1827.

Assistants M. M. Fatio Président

Dovoley pasteur

Prochat pasteur

Loup Juge

de Guimps

Et Bourgeois secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du comité est approuvé.

M. le Président dépose sur le bureau une lampe antique en bronze, trouvée près du cimetière de cette ville et qui est offerte à la bibliothèque par M. le Juge Duterraux; le comité accepte ce don avec reconnaissance; il prie

M. le Président de vouloir le charger de ses remerciements pour M. Duterraux.

M. de Guimps fait lecture d'un projet de règlements pour la bibliothèque qu'il avait été chargé de rédiger conjointement avec M. Bourgeois secrétaire. Le projet sera modifié d'après les observations du comité qui se réunira le 29 du courant pour l'examiner de nouveau.

Assemblée du Comité du 29 Octobre 1827.

Assistants M. M. Fatio Président

Dovoley pasteur

Prochat pasteur

Loup Juge

Tayot Juge

Et Guimps remplaçant le secrétaire absent.

Le procès-verbal de la dernière séance du Comité est approuvé.

Monsieur le Président dépose sur le bureau deux pièces de monnaie de bas empire données à la bibliothèque par Mademoiselle Stobelia Simon.

Le Comité adopte un projet de règlements qui sera soumis à l'Assemblée générale; elle sera convoquée à cet effet pour le lundi 12 Novembre prochain.

Les règlements administratifs seront discutés après la translation projetée de la bibliothèque.

Le Comité nomme une commission composée de M. M. Loup, Prochat et Bourgeois secrétaire pour examiner quelles sont les réparations qu'il sera nécessaire de faire dans le nouveau local destiné à la bibliothèque. Ces Messieurs pourront s'adjointre des gens de l'art et feront leur rapport au Comité.

Le Comité approuve le placement de 1400 francs fait par M. le Bourgeois comme suit:

1^o Lettre de route contre1^o Lettre de route contre Jean Abram officier d'ordonnance d'Épaufrères.

Capital £1200. — Intérêt au 4 1/2 p. 100 £54.

2^o Lettre de route contre Nicolas officier Jean de Félix Watton le jeune de Roucy.

Capital £200. — Intérêt au 5 p. 100 £10.

Les nouveaux règlements de la bibliothèque ayant été arrêtés par l'Assemblée générale dans sa séance du 12 Novembre 1827, conformément à la décision prise par cette Assemblée le 5 Mars de la même année, le présent registre a été clos ce jour 12 Novembre 1827 pour être déposé à la bibliothèque.

Le Président de la Société de
la Bibliothèque
Le Secrétaire E. Bourgeois.

Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Faint handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Règlements
de la Bibliothèque, arrêtés par l'Assemblée
Générale dans sa séance du 2^e Novembre
1827.

§ I^{er}

Composition de l'Assemblée Générale et du Comité

- 1^o La Société de la Bibliothèque publique
d'Yverdon est représentée par l'Assemblée Générale
autrefois Société littéraire qui a succédé à la société
économique correspondante de celle de Bâle.
- 2^o L'Assemblée Générale se renouvelle elle-même
elle se compose 1^o de 21 Membres effectifs âgés
de 23 ans, domiciliés à Yverdon, dont les deux
tiers au moins doivent être bourgeois de la
Ville. 2^o des Membres honoraires dont il sera
parlé au § IV.

- 3^o L'Assemblée Générale nomme dans son
sein 1^o Un Président. 2^o Un Bibliothécaire
Vice-Président. 3^o Un Bourcier. 4^o Un
Secrétaire. Ces 4 Membres joints à 5 autres
nommés de la même manière forment
le Comité de la Bibliothèque.

§ 2.

Fonctions de l'Assemblée Générale

- 4^o L'Assemblée Générale se réunit au moins
chaque premier Lundi de Février, le Président
la convoque quand il le juge nécessaire, il est
tenu de la convoquer extraordinairement sur
une Demande signée de quatre de ses Membres.
- 5^o L'Assemblée Générale décide de l'emploi des
fonds, elle fixe chaque année le maximum
de la somme que le Comité pourra employer
en achats de livres

6^o Elle

- 6^e Elle examine le compte rendu par le Comité, tant des travaux que de l'état et des besoins de la Bibliothèque.
- 7^e Dans la semaine ordinaire de Janvier, elle consulte le compte des finances de l'année précédente qui lui est présenté par le Comité.
- 8^e Pour remplacer un des Membres ou un Membre du Comité l'Assemblée Générale procède de la manière suivante: Chaque Membre présent invoque à l'Assemblée le candidat qu'il propose, après quoi la nomination se fait au scrutin secret et à la pluralité relative des suffrages.
- 9^e Pour toutes les questions qui ne sont pas prévues à l'article précédent, l'Assemblée Générale vote par un simple tour délibératif, lors que personne n'aura demandé la parole sur l'objet en question.

§ 3. Fonctions du Comité

- 10^e Le Comité est particulièrement chargé de la surveillance habituelle de la Bibliothèque, du choix et de l'achat des livres.
- 11^e Le Comité se réunit, au moins quatre fois par année, savoir chaque dernier Mardi de Janvier, d'Avril, de Juillet et d'Octobre; le Président le convoque quand il le juge nécessaire, il est tenu de le convoquer extraordinairement sur une demande signée de trois de ses Membres.
- 12^e Dans la semaine de Janvier, le Comité examine les Comptes du Trésorier de l'année précédente, pour

3 en

- en présenter le résumé à l'Assemblée Générale de Février suivant.
- 13^e Pendant le mois qui précède une des réunions du Comité, chacun de ses Membres est tenu de prendre note des livres dont l'achat est demandé par un des Membres de l'Assemblée Générale et même par un abonné de la Bibliothèque, et de produire la note de ces livres à la réunion suivante du Comité.
- 14^e Le Comité rend compte à l'Assemblée Générale des achats de livres qu'il a décidés et de l'introduction de ces livres à la Bibliothèque.
- 15^e Le Comité ne peut décider l'achat d'un livre qu'autant que cet achat a réuni les deux tiers au moins des suffrages des Membres présents.
- 16^e Pour l'achat des livres, le Comité délibère de la manière suivante; lorsque l'achat d'un livre est proposé par un Membre du Comité, le Président fait immédiatement voter le Comité par assis et levé, sur son adoption, à moins qu'un Membre ne demande la parole pour ou contre; l'achat proposé, ce qui ne fait que différer le vote par assis & levé.
- 17^e Pour toutes les questions non prévues à l'article précédent, le Comité vote par un simple tour délibératif, lors que personne ne demande la parole sur l'objet en question.

§ 4. Des Membres honoraires

- 18^e L'Assemblée Générale peut nommer des Membres honoraires jusqu'au nombre de six.

3 308

Ils doivent résider en ville.

19. Les Membres honoraires assisteront aux Assemblées Générales où ils n'auront que voix consultative; ils assisteront également aux Assemblées de Comité, lesquels y seront appelés pour délibérer sur l'état des livres.
20. Tout Membre honoraire qui a quitté Verdun depuis une année, perd cette qualité et peut être remplacé.

Fin des Réglements.

Les Réglements ci-dessus ont été transcrits dans le Régistre conformément à la décision prise par le Comité dans sa séance du 29 Juillet 1831.

Liste des Membres de la Société Economique

D'Yperdon, à l'époque de la fondation le 1^{er} Juin
1761.

1. Le Très Noble, Magnifique & très honoré
Seigneur Victor De Jurgins, Seigneur de Moiry
Bailli d'Yperdon, Président
Messieurs
2. Louis Emmanuel Bourgeois, Conseiller, Châtelain
de la Terre de Clés, Directeur
3. Jean George Pillechody, Docteur en Droit, Châtelain
de Waumes, Justice, Vice Directeur
4. Marc Debouter, Seigneur de Chamvent.
5. Jean François Jeannere, Lieutenant de Croisances.
6. François Louis Hadimand, Secrétaire & allivé
Bourgeois
7. Gaspariel Duxal, Conseiller & Justice, Lieutenant
d'Yperdon
8. Moise Faure de Valorbz.
9. Daniel Verdeltier, Docteur en Droit
10. Joseph François Gurnand, Docteur en Droit, Conseiller
11. Jean Rodolphe De Traaytorrem, Capitaine
12. George Niola, Duc de Ploniz, Seigneur de Gruy & d'Yperdon
13. Niola Maximilien Bourgeois, Docteur en Médecine
de la Société Médico Physique de Brate.
14. Louis Albert Corfoid, Docteur en Médecine
15. Jean Pierre Jeannere, Lieutenant de Gonsilard
16. François Duxal, (Seigneur de Demore), Capitaine
17. Jean Daniel Bourgeois de Sangerille, Justice
Secrétaire

Suite des Membres de la Société Economique

mort en	18. Monsieur Bernard de Trugnes, Seigneur de Stavvenay, Receveur General des Aes &c 1767	
absent mort	19. Jean Abram Haldimand, Negociant à Turin 1767	
absent mort en 1778.	20. Demard Tichamer de Belloc, membre honoraire, en 1767.	
absent.	21. Samuel Jeunere de Grandon. 1767.	
mort en 1797.	22. Bertrand P. Bascud de Lys, Francois. de Dornes, secretaire perpetuel de la Société Economique de Dornes en 1767.	
absent mort	23. Felice de Morat, Cap ^{te} , membre honoraire 1766.	
absent mort	24. Mingard Bastien de Grandon, membre honoraire 1766.	
mort	25. Renouard de Bruniers, Recv. g ^l des Aes. 1766.	
mort	26. Samuel Bourgeois, Justice en 1769.	
mort	26. Rogier, Colonel en Ciemoire en 1773.	
mort	27. J. Godolf Mercurard Cors. de Pyrene. 1773.	
mort	28. Petitmaître Bastien de cette Ville 1773.	
mort	29. De Felice, Professeur 1773.	
mort	30. fr. Louis, Conseiller 1773.	
mort	31. Paul Courtais, Du grand Conseil de Neuch 1773.	
mort	32. Dozal, Seigneur de Chamven 1773.	
mort en 1784.	33. Quillioz, Conseiller 1773.	
mort	34. Bourgeois Chancelier des Aes 1773.	
mort	35. Bertrand, fil, Conseiller des Aes 1773.	
mort	36. Augustin Rogier, Cap ^{te} & Conseiller 1773.	

Suite des Membres de la Société Economique for Literaire

	Membres	
mort	37. Jayer, Justice en	1773.
mort	38. Aubenjois, Cors.	1773.
mort	39. Chevalier De Traytorren.	1775.
mort en 1785.	40. Capitaine Paeston le fil.	1775.
mort	41. M. le General Haldimand	1778
mort	42. David Bourgeois Cors.	1784
mort	43. Louis Lambert Justice	1784
mort	44. Perceret l'ainé Cors.	1787
mort	45. Avocat Christiz	1787.
mort	47. Christiz, Colonel	1798
	48. Bourgeois de Mathud le fil	1798
	49. Dopat de Turiz pere	1798
	50. Aubenjois le cadet	1798
mort	51. Chatelanat 2 ^e pasteur à Yverdon	1805
	52. Duthon Cornillar	1805
	53. Docteur Courvon	1805
absent	54. Gatio fil Sup. de la Paix	1805
	55. Dopat de Champvent fil	1805
mort	56. Stermann pasteur allemand	1817
	57. Louis Musillon	1817
	58. Jayer Buismand fil.	1817.
	59. Doreley Ministre	1817
	60. Rochat Ministre	1817
	61. Jatin, Juge de Paix	1817
	62. Bourgeois de Chailstein	1821
	63. Roddy	1821.
	64. Roguin Juge	1822.
	65. Christiz Perceret Juge de District.	1822.
	66. Hougard Avocat.	1822.
	67. Olos Docteur en Medecine	1822.
	68. Decoppet Herf.	1822.
	69. Albert Duthon.	1822.

Liste des Membres de la Bibliothèque

Messieurs

69. Maudrot.	1822.
70. de Vol.	1822.
71. Huber Burnand. (membre honoraire).	1822.
72. Duplessis Maillot. (membre honoraire).	1822.
73. Gauthier minette. (membre honoraire).	1822.
74. Roger de Guimp.	1826.
75. Edouard Bourgeois avocat.	1826.
76. Bourgeois Doct.	1826.

Liste des Abonnés à vie de la Bibliothèque

en 1827.

Messieurs	Henri Doct.	1793.
	Carreau de Martin.	1816.
	Bourgeois Burnand.	1819.
	Jayet Carbon.	1821.
	Loup Prud'homme.	1822.
M ^{lles}	Marianne Burnand.	1821.
	Esther Doct.	
	Marianne Doct.	
M ^r	le Baron de Guimp.	1826.

Reglemens

Soit, Répertoire des Reglemens extraits
des Registres de la Société Littéraire, &
pour la direction de la Bibliothèque.

- 1^o La Société pour la direction de la Bibliothèque
prendra le nom de Société Littéraire, & ne s'occupera
que de cet Objet. Pages
90 & 91.
- 2^o Le nombre des Membres est fixé à 24 qui doivent
avoir 25 ans, & résider en Ville. 91.
- 3^o Entre ces Membres, il y aura un Directeur,
un Vice Directeur, un Boursier, deux Bibliothécaires,
un Secrétaire, un Bibliothécaire honoraire.
- 4^o Les anciens Membres de la Société économique,
qui ont contribué ci devant à son Etablissement, mais
qui ne demeurent point en Ville, pourront assister
dans les assemblées générales de la Société
Littéraire, sans être compris dans le nombre des
24 Membres ordinaires. 91
- 5^o Il y aura aussi un Comité composé de
8 Membres choisis, & de bonne volonté pour
former la commission ordinaire de la Bibliothèque,
sous les regles générales prescrites par la
Société Littéraire. Dans ce Comité sera le
Directeur, non compris dans le nombre des 8 personnes,
~~le Vice Directeur, le Secrétaire, le~~
Boursier, & les deux Bibliothécaires, seront
toujours Membres nécessaires, & ordinaires de ce Comité.
Le Comité aura outre cela deux Membres qui seront pris
à tour volontairement dans la Société, & qui changeront
chaque année, à la grande assemblée du mois de May. . . 91. 92. 101.

Suite des Reglemens.

6. Le Boursier, & les deux Bibliothécaires fourniront Pages
des Cautions dans la Société même. 93 & 94.

7. Le Comité s'assemblera tous les premiers Mardis de
chaque mois pour examiner les registres, & exiger les
amendes conformément aux instructions, qui ont été
données aux bibliothécaires, & qui sont imprimées. 96.

8. Le Comité sera tenu outre cela, chaque mois d'avril,
de revoir exactement toute la Bibliothèque avec le
Catalogue pour savoir, s'il ne s'en est point perdu de
livres, s'il y en a de gâtés, & par qui: c'est aux
Bibliothécaires à en répondre, selon l'instruction
imprimée. Chaque mois d'avril, les Bibliothécaires
feront netoyer, en retournant les livres, toute la
Bibliothèque, pour en maintenir la propreté, &
pour sa conservation. 94 & 95.

9. Ce sera encore au Comité à faire l'achat des
livres proposés à la Société générale, & approuvés
par elle, de même que toutes les autres dépenses
nécessaires, pour l'augmentation, la conservation, &
la propreté de la Bibliothèque, reliures de livres,
raccommidages, &c. 96

10. Le premier Jeudi de chaque mois de May
& Le second Jeudi de chaque mois de Juin
il y aura une assemblée générale de la
Société Littéraire

Dans l'assemblée de Juin, on y passera,
& y signera les comptes de M. le Boursier, qui
auront été examinés par le Comité; & ces

Comptes trouvés justes, seront signés par le Président, les
deux Bibliothécaires, & le Secrétaire. On y tirera
Catalogue des livres achetés, ou, reçus pendant
l'année courante, & celui des livres à acheter pendant
l'année suivante. On y proposera tous les reglemens
jugés nécessaires.

Dans l'une & l'autre de ces assemblées générales
seulement. 1.° On procédera au remplacement des Places
vacantes dans la Société générale, & dans le Comité. 2.° on
y videra aux moyens de se procurer les fonds nécessaires
pour l'accroissement de la Bibliothèque. 3.° on examinera
aussi les livres de régie, comme livres de souscriptions,
& de dons, registre des livres prêtés, Catalogues, &c.
pour voir, si tous en en bon ordre. Enfin le Comité
fera son rapport sur l'état de la Bibliothèque, &
proposera tout ce qu'il jugera nécessaire pour son
maintien, & son accroissement. Pages
97.

11. Meilleurs les Bibliothécaires sont chargés de
remercier toujours on ville, comme dehors par une lettre,
ceux qui feront des présents à la bibliothèque de
quelque conséquence.

12. Le Comité fera dresser deux Catalogues des
Livres de la Bibliothèque, l'un alphabétique, qui sera imprimé,
& qui sera continué par supplément, dès qu'il y aura
de quoi remplir une feuille d'impression; l'autre
méthodique, ou, systématique en neuf divisions
générales selon l'arrangement des livres, savoir,
Théologie, Histoire, Droit, Philosophie,
Médecine, Oeconomie rurale, Littérature
ancienne, Littérature moderne, Journaux. 97

Suite ci après

13. Quand il arrivera quelque vacance dans la Société, par mort, démission, ou changement de domicile, l'Élection d'un nouveau Membre se fera à la pluralité des Voix dans une des grandes assemblées. On proposera indifféremment les Sujets qu'on croira les plus capables, après quoi, on les réduira à quatre sans sort par une seule opération à la pluralité des Voix. Les Parens des Candidats ne seront pas exclus de cette première opération. Ensuite les quatre Candidats seront réduits un par un, par scrutin au nombre de deux, leurs parens retirés, & enfin des deux restans il en sera choisi un à la pluralité des Voix, en observant si le nombre des Electeurs étoit pair, de mettre dans le nombre de balotes égal à celui des Electeurs, une balote blanche, pour qu'il n'y ait jamais égalité de Voix entre ces deux Candidats. La proximité de Parentage des Candidats avec les Membres de la Société, ne rendra pas les premiers moins éligibles.